



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du
VENDREDI 20 AVRIL 2018

Date de convocation : 13 Avril 2018

Étaient présents : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, Mmes RIVOL Fabienne, BOULARD Christelle, Adjoints ; MM. BONSERGENT Damien, BERTHO Yves et Mmes BRESTEAU Aude & DEGROUAS Marie-Jeanne Formant la majorité des membres en exercice

Absents et excusés : Mmes RAYNAUD Magali (pouvoir à Mme Boulard), CERVellini Chantal (pouvoir à Mme Dégrouas Marie-Jeanne) et M. ROBIN Olivier

Absent : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h00 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. MAUBOUSSIN Rémy, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Subventions allouées. Exercice 2018
- * Proposition de contrat de maintenance des défibrillateurs
- * Etude de devis pour le secrétariat de mairie
- * Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour le contrat d'assurance du personnel
- * Adhésion et cotisation à l'ADEN (association départementale des Elus contre les nuisances de la ligne LGV/BPL
- * Affaires et questions diverses (Sivos, fleurissement, 8 mai, voirie du Haut Tucé, PAS)

1/ Subvention allouées – exercice 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions ci-après :

ORGANISMES	MONTANT ALLOUE
Commune de La Quinte / cantine scolaire	10.000 €
Génération Mouvement Aînés Ruraux de Lavardin	500 €
Chemin des Arts	500 €
APE des Petits Quintois et Lavardinois	500 €
ASCA Lavardin Tennis de Table	500 €
Comice Agricole canton de Conlie	150 €
Anciens Combattants Domfront-Lavardin	50 €

JSCC Football	180 €
Association Chahut Danse de Conlie	140 €
Collège André Pioger Conlie	340 €

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget communal et à l'article 657348 pour la commune de La Quinte.

2/ Proposition de contrat de maintenance des défibrillateurs

Monsieur le Maire informe que la 4CPS a effectué une consultation auprès de 2 sociétés pour la maintenance du parc de défibrillateurs des communes de la 4CPS.

La société DEFIBRIL, mieux disante a été retenue

Après débat, et afin de profiter du tarif préférentiel, le CM autorise le Maire à signer le contrat de maintenance avec la société Défibril pour un montant HT de 110€/an

A noter que pour 2018, la commune doit changer 1 pile lithium d'un des défibrillateurs ainsi que les électrodes adultes et pédiatriques des 2 pour un montant de 511.20 € TTC

3/ Etude de devis pour le secrétariat de mairie

Monsieur le Maire rappelle, suite à la visite de l'ergonome de Santé au Travail 72 pour le poste de travail de Mme Raynaud, des propositions ont été faites pour l'amélioration des conditions de travail.

La commune a consulté la Sté Pitchpin qui a mis à l'essai : une souris verticale, un bras articulé pour l'écran, un repose pieds et 2 supports pour les avants bras.

L'essai est satisfaisant excepté pour le support avant-bras ; M. le Maire propose l'essai d'un nouveau fauteuil. La sté Pitchpin sera recontacté afin de prévoir le prêt de ce matériel.

Compte tenu de ces acquisitions, il convient de modifier les crédits de l'opération Mairie et d'inscrire de nouveaux crédits (au BP, il a été inscrit 1000 €)

Art.2184-91 (mobilier): + 230€ ; Art.2152-40 (installation de voirie) : - 230 €

(repose pieds + bras support écran + souris +fauteuil : 1154.07€ ; téléphone : 60 € ; solde honoraire

Vu la note d'honoraires (oubliée) de l'architecte Delatte pour les travaux d'extension de la salle, le CM décide d'inscrire au compte 2313-20 : 420 € et réduire cette même somme à l'article D2152-40.

4/ Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour le contrat d'assurance du personnel

M. le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée, accident de service/maladie professionnelle...)
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

- Article 1 : la commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise pour plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

- Article 2 : Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

5/ Adhésion et Cotisation à l'ADEN (Association Départementale des Elus contre les nuisances de la ligne LGV/BPL)

M. le Maire rappelle l'initiative de M. Cerbelle, Maire de Chantenay-Villedieu de créer une association des maires et élus des communes traversées et impactées par les nuisances sonores de la LGV. Cette association a pour objectif d'aider et de soutenir les associations de riverains impactés dans leurs relations avec les services de l'Etat, de SNCF Réseaux et de la Sté ERE.

Suite à l'Assemblée Générale de cette association le 16 mars dernier à La Milesse (siège de l'association), le Conseil Municipal doit délibérer pour l'approbation des statuts et pour accepter le montant de la cotisation annuelle. Cette cotisation n'étant pas précisé, Le Conseil Municipal décide d'attendre de connaître le montant de la cotisation avant de délibérer sur l'adhésion à cette association et à l'approbation de ces statuts.

6/ Affaires diverses

Récompenses du Fleurissement 2017

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil, la remise des récompenses des maisons fleuries 2017, qui se tiendra le 21 avril à 11h30 à la Mairie, salle du Conseil.

Cérémonies du 8 mai :

M. le Maire rappelle les horaires des cérémonies du 8 mai (rendez-vous à 11h30 près de la Mairie) ainsi que l'organisation du repas offert au plus de 60 ans.

Il est proposé que le repas offert ce jour-là soit également gratuit pour les membres du Conseil Municipal. Proposition adoptée à l'unanimité.

S.I.V.O.S. :

M. le Maire informe les élus de la rencontre qui s'est tenue le 9 avril à La Quinte en présence des maires de La Quinte et Degré et de deux représentants de l'inspection académique ; assistaient également pour Lavardin, Mme Breteau Aude et M. Mauboussin Rémy concernant le projet d'agrandissement du SIVOS avec la commune de Degré.

Aujourd'hui, les élèves de LA Quinte et de Lavardin vont ensuite au Collège de Conlie et ceux de Degré vont au Mans ; l'inspection académique confirme que ceci serait toujours possible avec la fusion des 2 écoles.

Concernant le transport, le conseil départemental, qui a la compétence, sera saisi pour connaître son avis.

Un dossier préparatoire à ce projet sera préparé par des élus de Lavardin ; il convient de prévoir une réunion pour ce dossier (date non fixée ce jour).

Voirie du hameau du « Haut Tucé » :

M. le Maire rappelle que sur le principe, la commune était prête, sous certaines conditions, à reprendre la voirie du hameau du « Haut Tucé ».

M. le Maire informe que l'association tiendra son assemblée générale le samedi 21 avril et qu'il assistera à celle-ci avec M. Mauboussin.

Aude Breteau fait remarquer qu'il serait souhaitable de valoriser cette rétrocession (augmentation des charges d'entretien, travail supplémentaire pour l'agent technique)

Yves Bertho propose que la commission voirie se réunisse pour faire le tour du hameau et échanger sur tous les points techniques.

Prélèvement à la Source (PAS) :

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une synthèse du prélèvement à la source qui sera mis en place au 1^{er} janvier 2019.

Ragondins :

Il a été constaté une augmentation du nombre de ragondins sur le territoire communal. M. le Maire soulève ce problème et demande l'avis du Conseil Municipal pour savoir comment diminuer ce fléau ;

Un rendez-vous va être pris auprès du F.D.G.D.O.N. (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Projet de commerce ambulancier en poissonnerie :

M. le Maire fait part d'un mail reçu le 18 avril dernier concernant un projet de commerce ambulancier en poissonnerie ; la personne prépare actuellement son étude de marché ; elle souhaite desservir les communes qui n'ont pas de marché ni ce type de service et propose d'adresser un questionnaire aux habitants qui pourra être déposé ensuite au secrétariat;

A l'unanimité, les élus émettent un avis favorable à ce projet

Tour de table des Elus :

Marie-Jeanne Dégrouas souhaite connaître la nature du chemin desservant « Beauvais » : communal ou privé ? car le propriétaire a mis une chaîne à l'entrée du chemin, empêchant les gens de se promener le long de celui-ci.

M. Mauboussin lui confirme qu'il est communal et que le propriétaire l'a sollicité pour mettre cette chaîne ; un rendez-vous sera pris avec le propriétaire pour une mise au point

Yves Bertho informe qu'il est dans l'attente d'un devis de chez Truffaut pour le remplacement des jardinières.

M. Mauboussin présente 2 devis :

- Lacroix signalisation pour des panneaux sens interdit (changer celui de la rue de la Maréchalerie) et sans issue (à poser chemin de « Beaugard » / Coût 350 € HT

- Décolom pour l'achat de 10 prises supplémentaires pour les décorations de Noël : coût 330 € HT

Informe qu'un rendez-vous s'est tenu avec Mmes Rivol et Boulard et les PFG pour la mise à jour du devis pour le columbarium et le jardin du souvenir

Séance levée à 21H 00